

Keyware lance un nouveau programme de rachat d'actions propres pour un montant maximal d'un million d'euros

Bruxelles, Belgique – 29 mai 2017 – Keyware Technologies (EURONEXT Brussel : KEYW) annonce aujourd'hui sa décision de lancer un nouveau programme de rachat d'actions propres pour un montant maximal d'un million d'euros.

D'une part, la décision de procéder au rachat d'actions propres vise une nouvelle fois maximaliser la valeur d'actionnaire. Depuis le programme précédent des acquisitions ont été effectuées et l'activité a été lancée en Allemagne. Ce nouveau programme de rachat d'actions propres reflète la confiance de Keyware dans sa stratégie menée et dans ses acquisitions et extensions récentes, qui jusqu'à présent ne se sont pas encore reflétés par la valorisation du Groupe : le cours boursier demeure significativement inférieur à la valeur intrinsèque telle que calculée par les analystes.

D'autre part, une partie des actions propres à racheter sera utilisée comme paiement partiel en actions dans le cadre de l'acquisition d'EasyOrder. Les modalités prévoient qu'à la mi-2017 une contre-valeur de kEUR 75 devra être payée en actions Keyware Technologies et que par après encore deux fois kEUR 25 sera payé en actions.

En date de la précédente Assemblée Générale des Actionnaires de Keyware Technologies SA, qui s'est tenue le 27/05/2016, entre autres les modifications statutaires suivantes avaient été entérinées :

- le renouvellement de la délégation des pouvoirs au Conseil d'administration dans le cadre du rachat d'actions propres, pour une période de 5 ans
- l'élargissement de cette compétence en vue de l'acquisition d'actions de Keyware Technologies au profit de l'une de ses filiales contrôlées directement, conformément à l'article 627 du Code des Sociétés
- la délégation des pouvoirs au Conseil d'administration pour la cession des actions propres, permettant au Conseil d'administration, pour autant que la loi l'autorise, de ne pas être tenu de respecter les échéances de temps ni de durées
- l'élargissement de ces pouvoirs en vue de la cession des actions de Keyware Technologies au profit de l'une de ses filiales contrôlées directement, conformément à l'article 627 du Code des sociétés

**INFORMATION REGLEMENTEE
INFORMATION PRIVILEGIEE**

29 mai 2017 – 8 h 00

Etant mandaté sur base des résolutions de ladite Assemblée Générale des Actionnaires du 27/05/2016, le Conseil d'Administration a décidé de lancer un nouveau programme de rachat d'actions propres pour un montant maximal de 1 million EUR et ce en conformité avec les clauses statutaires, à savoir :

- le rachat à un prix minimum égal au cours de clôture de l'action à la bourse Euronext Brussels du jour précédant l'acquisition, diminué de vingt (20) pour cent ;
- le rachat à un prix maximum égal au cours de clôture de l'action à la bourse Euronext Brussels du jour précédant l'acquisition, majoré de vingt (20) pour cent ;
- le tout conformément aux articles 620 à 625 inclus du Code des sociétés

La décision de rachat d'actions propres se fait dès lors en application des articles 620 (principes généraux en matière de rachat d'actions propres) et 617 (bénéfices distribuables) du Code des Sociétés et en concordance avec les clauses statutaires concernées.

Ce programme sera lancé le 1^{er} juin 2017 pour une période de maximum un an qui se terminera le 31 mai 2018. Keyware a mandaté une société de courtage en bourse pour exécuter ce programme.

A propos de Keyware

Keyware (EURONEXT Bruxelles : KEYW) est un fournisseur de premier plan de solutions pour le paiement électronique, les systèmes de fidélité, les applications en matière d'identité et la gestion de transaction qui y est liée. Keyware est installée à Zaventem en Belgique et vous pouvez obtenir de plus amples informations sur www.keyware.com.

Pour des informations complémentaires, contactez :

M. Stéphane Vandervelde
President & CEO
Keyware Technologies
Tél : +32 (0)2 346.25.23
ir@keyware.com
www.keyware.com